

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1405)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel,
Mme Buffet, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article acte une baisse radicale des plafonds d'emplois. S'appuyant sur la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour ce faire, le Gouvernement nous propose ainsi de réduire les plafonds d'emplois autorisés de plus de 10 800 équivalents temps plein.

Principaux Ministères concernés : l'éducation nationale (- 3 266 ETP), l'armée (- 3 327 ETP), les finances publiques (- 1 472 ETP) mais aussi l'écologie (- 477 ETP).

Il est vrai que ces emplois n'étaient pas consommés à l'heure actuelle. Pour autant, en réduisant de manière aussi drastique les plafonds d'emplois, on réduit les marges de manœuvre pour embaucher dans le futur. Cela revient donc à contraindre nos politiques publiques dans leur développement. Les auteurs de l'amendement s'y opposent avec force.